

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
dont représentés : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation

03/06/2025

Date de publication

17/06/2025

**Séance du 10 juin 2025 à 18h00**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Membre excusé : D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : Christian CANAL

Décision du bureau n°2025-008

Objet : Ressources humaines - modification du règlement des astreintes du service assainissement

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,
- la délibération communautaire n°058-2021 du 18 mai 2021 relative aux astreintes du service assainissement,
- l'avis favorable du comité social territorial du 22 mai 2025,

Considérant

- la nécessité de modifier le règlement des astreintes pour préciser la prise en compte du repos quotidien,

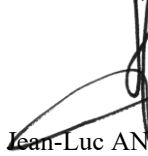
Monsieur le Président propose de valider la proposition de règlement d'astreinte préalablement transmis aux membres du bureau.

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le règlement des astreintes du service assainissement tel que proposé.

Étueffont, le 12 juin 2025

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,


Christian CANAL